

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 31 MARS 2010

Noms	Fonction	Présents	absents	Procurations
Mme. Patricia ROSA	Maire	x		
M. Willy EGARD	1 <sup>er</sup> Adjoint	x		
Mme Christiane MORET COSTAFROLAZ	2 <sup>ème</sup> Adjoint	x		
M. Yvon GUERRIER	3 <sup>ème</sup> Adjoint	x		
M. Gwénaél RUAU	4 <sup>ème</sup> Adjoint	x		
M. Nicolas BONHOMME	Conseiller Municipal	x		
Mme Laurence BOURSE	Conseillère Municipale	x		
Mme Laurence CHEMIN	Conseillère Municipale	x		
Mme Nadine CLERC	Conseillère Municipale	x		
M. Pierre EFFRANCEY	Conseiller Municipal	x		
M. Christophe GREFFOZ	Conseiller Municipal	x		
M. Patrick JOUBERT	Conseiller Municipal	x		
Mme Aline LESENEY	Conseillère Municipale	x		
Mme Marlène MANGIN	Conseillère Municipale		x	Mme L. BOURSE
Mme Michèle RONCHIETTO PASSY	Conseillère Municipale	x		
Mme Hélène ROUX	Conseillère Municipale	x		
Mme Christiane SIFFOINTE	Conseillère Municipale	x		
M. Georges THIBAUT	Conseiller Municipal	x		

Nombre de présents : 17

Nombre de votants : 18

Monsieur Yvon Guerrier a été élu secrétaire de séance.

### ORDRE DU JOUR

#### FINANCES COMMUNALES

- Vote du Compte Administratif 2009 budgets : principal et annexe de l'Office de Tourisme
- Vote du compte de gestion 2009 budgets : principal et annexe de l'Office de Tourisme
- Vote du budget primitif 2010 budgets : principal et annexe de l'Office de Tourisme
- Vote des impôts locaux 2010 TH/TF/TFNB/et du taux relais de la TP
- Vote du produit et du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères
- Vote des subventions 2010 aux associations

#### PERSONNEL

- Statut école de musique

## URBANISME

- D.I.A.
- Affectation et classement de parcelles communales dans le domaine public routier
- Régularisation du tracé de la route des Servages - acquisition terrains à M. Pierre Michel PASSY
- Compromis de vente Commune/MGM maison sise 569 route de la télécabine

## MARCHES PUBLICS

- Autorisation donnée au Maire de signer le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réalisation d'un parc de stationnement semi-enterré de 250 places
- Autorisation donnée au Maire de signer le marché du lot n° 08-05 : plomberie dans le cadre de la restructuration de la télécabine

## SYNDICAT MIXTE DE DEVELOPPEMENT DE L'HOPITAL INTERCOMMUNAL D'ANNEMASSE BONNEVILLE

- Désignation des représentants du collège des communes isolées

## CONTENTIEUX

- Délibération de principe sur proposition de règlement amiable des contentieux en cours avec les consorts Passy

## QUESTIONS DIVERSES.

\*\*\*\*\*

Madame le Maire propose à l'Assemblée de retirer de l'ordre du jour le dossier : statut de l'école de musique, qui sera évoqué en prochaine réunion de travail du Conseil. Cette décision est prise à l'unanimité.

## Information sur le compte administratif 2009 - compte de gestion 2009 et le budget primitif 2010 du C.C.A.S.

Madame le Maire communique au Conseil Municipal les comptes administratif, de gestion 2009 ainsi que le budget primitif 2010 votés le 25 mars dernier par la commission communale du C.C.A.S, conformément au détail ci-dessous :

### Compte administratif :

#### Section de fonctionnement

Dépenses réelles	- 7 007.30 €
Recettes réelles	10 447.18 €
Excédent reporté 2008	3 337.18 €
<b>Excédent de l'exercice</b>	<b>3 439.88 €</b>

#### Section d'investissement

Dépenses réelles	-
Recettes réelles	-
excédent reporté 2008	-
<b>Excédent de l'exercice</b>	<b>0</b>

Affectation du résultat :

l'excédent de fonctionnement de clôture 2009 de 3 439.88 € sera affecté en report à nouveau.

#### Budget primitif 2010

Fonctionnement en dépenses et recettes : 10 389.88 €

Investissement en dépenses et recettes : 0 €

### **Vote du Compte Administratif 2009 : budget annexe de l'Office de Tourisme et budget principal**

#### Budget annexe de l'Office de Tourisme

##### Section de fonctionnement

Dépenses réelles	- 908 726.25 €
Recettes réelles	1 002 560.07 €
Excédent reporté 2008	2 435.36 €
<b>Excédent de l'exercice</b>	<b>93 833.82 €</b>

##### Section d'investissement

Dépenses réelles	- 75 287.25 €
Recettes réelles	9 361.20 €
Déficit reporté 2008	- 9 361.20 €
<b>Déficit de l'exercice</b>	<b>- 75 287.25 €</b>

Affectation du résultat :

l'excédent de fonctionnement de clôture 2009 de 93 833.82 € sera affecté comme suit :

75 287.25 € au compte 1068

18 546.57 € au compte 002

Ce compte administratif est voté par :

- 6 voix contre
- 12 voix pour.

En 2009 l'Office de Tourisme a fait l'acquisition de matériel (achat d'un véhicule, informatique...)  
Pas de gros investissements.

Philippe POETTOZ, Directeur, dresse un bilan de l'activité de l'Office de Tourisme :

En matière d'investissement, le nouveau site internet sortira le 18 avril prochain avec le site été.

Le site hiver sortira ultérieurement en même temps que la centrale de réservation.

En matière d'événementiels, reconduction de ce qui est mis en place. Un festival d'humour est envisagé.

Vélo de route : le Tour de France est passé à Arâches l'été dernier et la route de Balme à Flaine a été équipée de bornes G.S.M. lui permettant d'être répertoriée parmi les 20 montées remarquables de Haute-Savoie. A prévoir en 2010 la pose de panneaux départ/arrivée fournis par le Conseil Général de la Haute-Savoie.

On peut constater une baisse en charge salariale due au transfert du poste de chargée de communication passé sur le budget communal et d'un poste saisonnier en moins.

### Budget principal

#### Section de fonctionnement

Dépenses réelles	- 10 958 456.79 €
Recettes réelles	12 359 076.52 €
Excédent reporté 2008	400 000.00 €
<b>Excédent de l'exercice</b>	<b>1 800 619.73 €</b>

#### Section d'investissement

Dépenses réelles	- 5 156 703.80 €
Recettes réelles	2 657 032.20 €
Excédent reporté 2008	4 888 724.26 €
<b>Excédent de l'exercice</b>	<b>2 389 052.66 €</b>

Affectation du résultat :

l'excédent d'investissement 2009 se clôture à la somme de 2 389 052.66 €.

L'excédent de fonctionnement de clôture 2009 de 1 800 619.73 € sera affecté comme suit :

1 500 619.73 € au compte 1068

300 000.00 € au compte 002.

Ce compte Administratif est voté par :

- 6 voix contre
- 12 voix pour.

**Il est précisé que Madame le Maire s'est retirée pendant la présentation des comptes administratifs de l'Office de Tourisme et du budget principal.**

### **Vote du compte de gestion 2009 budgets : principal et annexe de l'Office de Tourisme**

Le Conseil Municipal après s'être assuré que :

- l'ensemble des opérations comptables sur la période du 01.01.2009 au 31.12.2009, y compris la journée complémentaire et les décisions modificatives
- les budgets : principal et annexe 2009 de l'Office de Tourisme
- la comptabilité des valeurs inactives

ont bien été réalisés par le Receveur Municipal, vote par :

- 6 voix contre
- 12 voix pour

les comptes de gestion 2009 du budget principal et de l'Office de Tourisme de ce dernier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur.

## Vote du budget primitif 2010 budgets : principal et annexe de l'Office de Tourisme

### Budget principal

Fonctionnement en dépenses et recettes : 12 282 704.00 €

Investissement en dépenses et recettes : 8 493 103.14 €

Ce budget est voté par :

- 6 voix contre
- 12 voix pour

Les investissements 2010 sont chiffrés à la somme 6 963 605.00 €, selon le détail suivant :

Libellé	Montant prévu
Zone de loisirs	446 500 €
Centre des Carroz	598 400 €
Véhicules	205 500 €
Bâtiments communaux	612 200 €
Environnement matériel	246 000 €
Voirie	1 601 700 €
Investissement général hors terrains	195 625 €
Terrains	22 180 €
Paravalanches Agy	35 500 €
Travaux divers	3 000 000 €
<b>Total</b>	<b>6 963 605 €</b>

### Budget annexe de l'Office de Tourisme

Fonctionnement en dépenses et recettes : 963 046.57 €

Investissement en dépenses et recettes : 102 887.25 €

Ce budget est voté à l'unanimité des membres présents.

### **Vote des impôts locaux 2010 TH/TF/TFNB/et du taux relais de la TP**

Mme le Maire rappelle la suppression de la taxe professionnelle au 1<sup>er</sup> janvier 2010. Cette taxe est remplacée par une compensation relais dont le montant doit être équivalent.

Compte tenu que les recettes ne compensent pas l'augmentation des dépenses et que les taux d'imposition n'ont pas été modifiés depuis 6 ans, ce qui induit une gêne pour investir, Madame le Maire soumet à l'assemblée une proposition d'augmentation des taux de l'ordre de 4 %.

Les investissements à venir sont :

- Voirie
- Espace aquatique et remise en forme (maîtrise d'œuvre engagée)
- Parking sous-terrain de 250 places
- Restructuration et agrandissement de la Mairie
- Construction de locaux pour les services techniques en face de la caserne des pompiers.

Elle rappelle que cette année la D.G.F. (dotation globale de fonctionnement) versée par l'Etat augmente de 1.56 %. Le devenir incertain de la compensation relais et une insécurité générale en matière de dotations de l'Etat doivent être pris en compte dans la gestion communale.

Le Conseil Municipal vote par :

- 6 voix contre
- 12 voix pour

Les taux d'imposition suivants :

Taxe d'habitation	17.60 %
Foncier non bâti	114.61 %
Foncier bâti	19.02 %
Compensation relais	17.96 %

Le produit total attendu sera de 5 977 821 €, soit environ 200 000 € de plus que l'an passé.

Monsieur EGARD demande pour quelles raisons le budget n'est pas voté par certains élus ? La réponse donnée est que le budget est en augmentation générale et en non adéquation avec la situation économique actuelle. Il peut y avoir des alternatives aux projets envisagés. Un débat s'instaure sur le sujet.

Mme le Maire fait remarquer que toutes ces discussions sont évoquées en réunions de la commission finances. L'augmentation des charges salariales est due aux embauches d'un troisième Policier Municipal et du D.G.S., votés par le Conseil Municipal.

Monsieur EGARD fait remarquer que les charges salariales représentent 32 % du budget global ce qui n'est pas élevé, et que la Commune peut être fière de son personnel qui travaille pour des salaires bas. Monsieur BONHOMME souligne également que certains postes sont sous-payés.

L'investissement en matière de parking est indispensable pour Monsieur EGARD.

Monsieur GREFFOZ déplore que la maison "LEMOULLE" soit vendue à 1 million d'euros.

Monsieur BONHOMME précise que la station à une vocation touristique et que les élus de l'opposition ont une vision différente du budget.

Mme le Maire ne souhaite pas d'immobilisme dans les investissements (circulation, stationnement...) le travail réalisé par l'Office de Tourisme pour faire venir de la clientèle peut se transformer en contre publicité si les investissements ne suivent pas :

- manque de places de stationnement
- nécessité de loger nos salariés
- espace aquatique et remise en forme : 40 % de la clientèle ne skie pas : il faut un endroit couvert pour cette dernière.
- mairie : manque crucial de bureaux (pour les élus et les salariés), la salle du Conseil Municipal n'est pas aux normes handicapés, les archives sont à déplacer, le personnel des Services Techniques a besoin d'optimiser son travail.

Madame BOURSE précise qu'il n'est pas question de refuser les investissements, mais l'opposition souhaite investir différemment.

Monsieur BONHOMME fait le point sur les investissements évoqués :

La Commune se bat pour faire venir la clientèle mais l'Office de Tourisme malgré les résultats obtenus ne peut rivaliser avec les Offices de Tourisme des stations concurrentes.

Il est nécessaire en effet, de disposer d'une mairie accueillante et de réorganiser les services techniques. Leur vision est simplement différente.

Quant à l'espace aquatique et remise en forme, cette opération devrait être confiée à des privés pour sa réalisation. La Commune pourrait se dispenser d'investir et bénéficierait de revenus par le biais d'une délégation de service public.

Madame ROUX évoque le problème de circulation en saison pour accéder à la télécabine aggravé par l'implantation du parking skieurs. Il faut conduire une réflexion afin de répartir différemment le stationnement hors de la station et de définir un emplacement judicieux pour l'E.S.F.

### **Vote du produit et du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2010 selon le détail ci-dessous :

- 8.19 % pour la zone "P" (Arâches hors Flaine) soit 550 000 € de recettes
- 8.58 % pour la zone "RA" (Flaine) soit 220 000 € de recettes.

Les taux sont en légère baisse par rapport à l'an passé en raison d'un nombre plus important d'assujettis à cette taxe.

### **Vote des subventions 2010 aux associations**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les subventions suivantes, aux associations de la Commune au titre de l'exercice 2010 :

A2R	1 000 €
AFN Anciens combattants Arâches La Frasse (solde)	200 €
Amicale du Personnel Communal	10 500 €
APECAF	1 500 €
Bridge Art de Vivre	760 €
Carroz Judo	3 000 €
Carroz Vertical	5 500 €
Compagnie du Préau	500 €
Don du sang les Carroz	500 €
Football Club (solde)	2 000 €
Harmonie Arâches-La Frasse	6 100 €
Les Ondines	300 €
Parenthèse (bibliothèque)	16 500 €
La Pêche	1 800 €
Amicale des sapeurs pompiers	1 600 €
Team Grand-Massif	7 715 €
Tennis Club des Carroz	3 000 €
Carroz VTT	3 100 €
Pour la Mémoire du Futur	400 €
Rucher collectif	500 €

Ski nordique d'Agy (ski de fond)	1 500 €
Ski Club/Snowboard (solde)	37 400 €

Ces sommes ont été inscrites au budget principal 2010.

#### D.I.A.

Le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises par lui en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du 21 janvier 2009 devenue exécutoire le 2 février 2009.

Après examen des déclarations, Madame le Maire a décidé de renoncer au droit de préemption sur les aliénations suivantes :

Décision n°	Biens en vente
2010-09	Terrain de 128 m <sup>2</sup> à usage de jardin - Ballancy
2010-10	Fonds de commerce - Gîtes d'étapes et de séjour - Les Carroz
2010-11	Local commercial - Prés de Flaine Indissociable à la vente d'autres biens
2010-12	Terrain à bâtir de 1322 m <sup>2</sup> - Arâches La Frasse
2010-13	Etage d'une Grange à aménager - Arâches La Frasse
2010-14	Appartement + casier à skis + garage + cave - Les Carroz

Le Conseil Municipal en prend acte.

#### Affectation et classement de parcelles communales dans le domaine public routier

Dans le cadre de la régularisation des différentes voies communales, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'affectation et le classement des parcelles énumérées ci-dessous dans le domaine public routier communal :

#### Secteur Carroz Ouest

Routes des Clis, du Mont-Favy et du Serveray

Section	Superficie
A 3330	192 m <sup>2</sup>
A 3333	900 m <sup>2</sup>
B 1654	702 m <sup>2</sup>
B 1670	340 m <sup>2</sup>
B 1671	128 m <sup>2</sup>
B 3121	63 m <sup>2</sup>
B 3124	8 m <sup>2</sup>
B 3826	145 m <sup>2</sup>
B 3830	128 m <sup>2</sup>
B 4218	22 m <sup>2</sup>
B 4226	74 m <sup>2</sup>
B 4476	79 m <sup>2</sup>
B 4627	31 m <sup>2</sup>

B 4738	11 m <sup>2</sup>
B 4740	7 m <sup>2</sup>
B 4805	70 m <sup>2</sup>
B 4806	121 m <sup>2</sup>
B 4807	29 m <sup>2</sup>
B 4808	4 604 m <sup>2</sup>
B 4911	6 m <sup>2</sup>
B 4965	36 m <sup>2</sup>
B 4966	55 m <sup>2</sup>
B 4969	16 m <sup>2</sup>
B 4974	41 m <sup>2</sup>

### **Secteur Carroz Est**

#### Route du Battieu

<b>Section</b>	<b>Superficie</b>
B 4360	21 m <sup>2</sup>
B 4362	27 m <sup>2</sup>
B 4363	56 m <sup>2</sup>
B 4364	13 m <sup>2</sup>
B 4369	37 m <sup>2</sup>

#### Route de la Télécabine

<b>Section</b>	<b>Superficie</b>
B 3856	10 m <sup>2</sup>
B 3858	9 m <sup>2</sup>
B 3860	33 m <sup>2</sup>
B 3862	5 m <sup>2</sup>
B 3864	21 m <sup>2</sup>
B 3866	5 m <sup>2</sup>
B 4611	7 m <sup>2</sup>
B 4614	11 m <sup>2</sup>

#### Route du Pernand

<b>Section</b>	<b>Superficie</b>
B 1881	33 m <sup>2</sup>
B 3952	25 m <sup>2</sup>
B 4286	100 m <sup>2</sup>
B 4289	61 m <sup>2</sup>
B 4419	62 m <sup>2</sup>
B 4421	30 m <sup>2</sup>

#### Chemin du Barlet

<b>Section</b>	<b>Superficie</b>
B 4713	37 m <sup>2</sup>

## Régularisation du tracé de la route des Servages - acquisition terrains à M. Pierre Michel PASSY

Dans le cadre de la régularisation de la route des Servages, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, l'acquisition de parcelles situées de part et d'autre de la route des Servages, appartenant à Monsieur Pierre Michel PASSY, situées au droit de sa propriété, selon le détail ci-dessous :

Parcelle	Superficie	Prix/m <sup>2</sup>	Total
B n° 2996	68 m <sup>2</sup>	35 €	2 380 €
B n° 2998p	35 m <sup>2</sup>	60 €	2 100 €
B n° 3000p	58 m <sup>2</sup>	60 €	3 480 €
<b>Total</b>			<b>7 960 €</b>

Les prix au m<sup>2</sup> sont les prix conformes à l'estimation des Domaines.

Ces parcelles feront l'objet d'une intégration dans le domaine public routier de la Commune dès la signature de l'acte notarié. Il est précisé que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la Commune.

### Compromis de vente Commune/MGM maison sise 569 route de la télécabine

Le Maire rappelle à l'assemblée la délibération prise en séance du 27 janvier 2010 par laquelle le Conseil Municipal a accepté de vendre à la société MGM la maison située 569 route de la télécabine, sous les conditions suivantes :

- La société MGM doit accueillir dans sa promotion les locaux de l'E.S.F.
- Vente de cette maison avec la marge de négociation de 20 % autorisée par les Domaines, soit à 1 000 000 €.

Dans le projet d'acte notarié il sera stipulé l'engagement de la société MGM d'accueillir l'E.S.F. Si cette dernière n'a pas confirmé au 30 novembre 2010 dernier délai, son intention de disposer de ces locaux la société MGM sera libérée de tout engagement vis-à-vis de l'E.S.F. et le prix de vente sera celui des Domaines sans marge de négociation, soit 1 200 000 €. La société MGM aura la possibilité de renoncer à l'acquisition du bien à ce prix.

En cas de transaction à 1 000 000 € la signature de l'acte authentique de vente interviendra courant 2011. Il est convenu que si l'E.S.F. s'installe dans les locaux définitivement et à partir de la saison d'hiver 2010/2011 cette dernière s'engage à renoncer à tout recours contre la Commune.

Madame Hélène ROUX demande comment peut-on faire "un cadeau" à un privé ? Loger l'E.S.F. à proximité de la télécabine ne lui semble pas opportun, le local central de la bibliothèque à côté de la vente de forfaits lui serait plus adapté.

Mme le Maire répond que ce dossier a été traité, entre les parties, lors du précédent mandat et qu'il a été difficile de revenir en arrière. Elle informe par ailleurs l'assemblée sur le fait que l'école de ski Nouvelle Dimension pourrait être intéressée par les locaux du ski Club au Nantey, lorsqu'ils seront libérés.

Le Conseil Municipal adopte cette délibération par :

- 5 voix contre
- 2 abstentions
- 11 voix pour.

## **Autorisation donnée au Maire de signer le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réalisation d'un parc de stationnement semi-enterré de 250 places**

Une procédure de mise en concurrence conformément aux articles 33-57-60 et 74 du Code des Marchés Publics a été suivie pour désigner un maître d'œuvre pour la réalisation d'un parc de stationnement semi-enterré de 250 places sur les anciens terrains de tennis, à proximité du centre de la station.

Un avis d'appel public à la concurrence a été adressé au JOUE et au BOAMP en date du 22 décembre 2009.

Les 16 offres reçues ont été analysées par un jury réuni les 12 et 24 février et le 11 mars 2010, selon les critères pondérés suivants :

- prix des prestations : 30 %
- valeur technique de l'offre : 70 %.

Après avoir pris connaissance du rapport du Maire, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre du groupement AEDES architecture/G. DEPERRAZ/BET STRUCTURE, dont le mandataire AEDES architecture est domicilié centre CEMOI - 12 rue Ampère - 38000 GRENOBLE. Cette offre considérée comme étant économiquement la plus avantageuse s'élève à un montant de 304 105.82 € H.T. soit 363 710.56 € T.T.C.

Monsieur Willy EGARD informe l'assemblée du planning :

- dépôt du permis de construire en septembre 2010
- démarrage des travaux au printemps 2011
- mise en service du parking pour la saison d'hiver 2012.

Monsieur Pierre EFFRANCEY demande pour quelle raison la même maîtrise d'œuvre n'a pas été retenue pour l'ensemble du programme (stationnement et immobilier).

Monsieur Willy EGARD, répond que certains des membres du groupement de l'équipe de maîtrise d'œuvre ont failli être les mêmes que pour l'équipe du programme de logements, mais que l'analyse très fine faite par le jury a conduit à un autre choix.

Monsieur Nicolas BONHOMME souhaite savoir pour quelles raisons un contrat de concession n'a pas été retenu pour cette opération, permettant ainsi de réduire les charges communales.

Madame Michèle RONCHIETTO fait remarquer à Messieurs EFFRANCEY et BONHOMME qu'ils n'ont pas été présents lors des différentes réunions organisées sur ce dossier alors qu'ils reviennent sur les décisions prises par les élus ;

Madame le Maire déplore effectivement l'absence des élus de l'opposition lors des différentes réunions de travail et notamment des réunions de finances.

Monsieur Nicolas BONHOMME fait remarquer que dès la première réunion sur un sujet d'investissement similaire, notamment le SPA, les idées étaient divergentes. Leur vision n'étant pas suivie il n'y avait pas lieu d'être présents par la suite.

Les dates prévues pour les réunions de travail sur le budget étaient mal programmées et la dernière C.A.O. en pleine journée ne permettait pas qu'ils soient présents.

Il regrette que des privés n'aient pas été consultés pour l'espace aquatique et de remise en forme, afin de faire appel à des investisseurs et à une gestion privés.

Madame ROSA répond que ce projet de SPA vient compléter une structure communale existante et que dans ce cas il s'avère très difficile d'y associer un privé qui ne trouverait pas sa rentabilité, sans hôtel ou logements inclus dans le projet.

Cette délibération est votée par :

- 6 voix contre
- 12 voix pour.

### **Autorisation donnée au Maire de signer le marché du lot n° 08-05 : plomberie dans le cadre de la restructuration de la télécabine**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre des travaux de restructuration de la gare de départ de la télécabine de la Kédeuze, le Conseil Municipal lors de sa séance du 23 octobre 2008 a pris la décision de déclarer les lots 08-03, 08-05 et 08-07 infructueux, aucune offre n'étant reçue suite aux avis d'appel public à la concurrence adressés au JOUE et au BOAMP en date du 9 août 2008.

Suite à une nouvelle consultation, pour le lot n° 08-05, plomberie, la commission d'appel d'offres (CAO) réunie les 4 et 19 novembre 2008 n'a pas retenu la seule offre reçue, cette dernière étant supérieure à l'estimation prévisionnelle.

Ce lot a fait l'objet d'une nouvelle consultation, conformément à l'article 35-I-1° du Code des Marchés Publics. 3 offres ont été remises et analysées par la CAO le 11 mars 2010 selon les critères suivants :

- prix : 75 %
- valeur technique des fournitures : 25 %.

Après avoir pris connaissance du rapport du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de retenir l'offre de l'entreprise BOISIER et Fils, domiciliée 156 impasse du Char du Grand Crêt à Marignier, comme étant économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 76 060 € H.T. soit 90 967.76 € T.T.C.

### **Désignation des représentants du collège des communes isolées**

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal a désigné par délibération en date du 29 avril 2008 les délégués du collège des communes isolées au sein du Syndicat Mixte de Développement de l'Hôpital Intercommunal Annemasse-Bonneville auquel elle adhère.

Suite au retrait des communes de Marignier et de St Jean de Tholome du collège des communes isolées, il convient de nommer deux nouveaux délégués.

Le Conseil Municipal accepte la désignation des délégués suivants :

#### **Délégués titulaires :**

Madame Marie-Pierre PERNAT, Maire-Adjoint du Reposoir

Monsieur Loïc HERVE, Maire de Marnaz

Monsieur Jean-Claude LEGER, Maire de Cluses

Monsieur Jean MONIE, Maire-Adjoint de Scionzier

Monsieur René POUCHOT, Maire de Magland

Monsieur Fernand REMARK, Conseiller Municipal de Nancy sur Cluses

Monsieur Gilbert REVEL, Maire-Adjoint de Thyez

#### **Délégués suppléants :**

Madame Fernande AUVERNAY, Maire-Adjoint de Magland, suppléante de Monsieur René POUCHOT

Monsieur Jean-Pierre BLANCHET, Maire du Reposoir, suppléant de Monsieur Fernand REMARK

Monsieur Willy EGARD, Maire-Adjoint d'Arâches-La Frasse, suppléant de Monsieur Jean-Claude LEGER

Monsieur Robert GLEY, Maire-Adjoint de Marnaz suppléant de Madame Marie-Pierre PERNAT

Madame Corinne MARECHAL, Conseillère Municipale d'Entremont, suppléante de Monsieur Gilbert REVEL

Monsieur Jacques MARTINELLI, Maire de Mont-Saxonnex, suppléant de Monsieur Jean MONIE

Monsieur Jean-Claude TAVERNIER, Maire-Adjoint de Cluses, suppléant de Monsieur Loïc HERVE,

### **Délibération de principe sur proposition de règlement amiable des contentieux en cours avec les Consorts Passy**

Conformément à l'article L. 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire demande à l'assemblée de traiter ce dossier en huis-clos. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette décision et le huis-clos est prononcé.

**Considérant** la demande des Epoux Passy Jean-Claude formulée auprès de M. le Sous-préfet de Bonneville afin que soit initiée une procédure de conciliation dans les contentieux qui les opposent à la commune d'Arâches la Frasse,

**Considérant** la proposition de M et Mme Passy Jean-Claude établie par courrier reçu en date du 19 mars 2010 précisant les modalités de renonciation aux recours initiés contre la commune d'Arâches la Frasse,

Madame le Maire soumet à l'assemblée les propositions des consorts PASSY afin de solder tous les contentieux en cours, à savoir :

- Echange de terrain pour les parcelles grevées par les servitudes de pistes soit : 6522 m<sup>2</sup> contre 4501 m<sup>2</sup> situés au lieudit "Timalets Dessous Sud" ainsi que 2 000 m<sup>2</sup> situés entre les arrivées du télésiège des Crêtes et du télésiège de Gron (dont 400 m<sup>2</sup> situés en Nra suite à changement de zonage).
- Mise en œuvre d'une procédure de révision/modification du PLU afin de changer le zonage de ladite emprise de 400 m<sup>2</sup> en Nra

Après avoir pris connaissance de la proposition de M. et Mme Passy Jean-Claude ainsi que des plans afférents et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à bulletin secret :

#### **Refuse par :**

- 10 votes contre
- 6 votes pour
- 2 votes blanc

la cession de 400 m<sup>2</sup> entre les arrivées du télésiège des Crêtes et du télésiège de Gron afin qu'un restaurant d'altitude soit édifié par M. et Mme Passy Jean Claude et la mise en œuvre d'une procédure de révision/modification du PLU ; en contrepartie de la renonciation aux recours.

**Refuse par :**

- 11 votes contre
- 6 votes pour
- 1 vote blanc

l'échange de terrains de 4501 m<sup>2</sup> situés au lieudit « Timalets Dessous Sud » sans modification de zonage contre tout ou partie des terrains appartenant aux conjoints Passy, tels qu'énoncés plus haut.

**Refuse par :**

- 11 votes contre
- 6 votes pour
- 1 vote blanc

l'échange de terrains de 2000 m<sup>2</sup> situés entre les arrivées du télésiège des Crêtes et du télésiège de Gron, sans modification de zonage, contre tout ou partie des terrains appartenant aux conjoints Passy, tels qu'énoncés plus haut.

**Questions diverses**

Délibération complémentaire à la délibération prise sur la séance du 3 mars 2010 portant sur les tarifs des salles communales d'Arâches et des associations au Serveray

Le Conseil Municipal fixe comme suit les tarifs de location de la cuisine pour la salle communale d'Arâches :

- personnes domiciliées sur la Commune : 50 €
- personnes domiciliées à l'extérieur de la Commune : 85 €.